



Affaire suivie par :
Séverine Lemarié, Chef du service
Personnels enseignants et/ou chercheurs
Tél. 01 39 25 78 35
Mél. : severine.lemarie@uvsq.fr
Gladys ONESTAS, Gestionnaire RH
Tél : 01 39 25 78 65
Mél : gladys.onestas@uvsq.fr

Versailles, le 7 février 2017

Didier Guillemot
Président de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les
Directeurs de composante
Directeurs de département
Directeurs de laboratoire

Objet : **Campagne nationale d'évaluation des candidatures des enseignants-chercheurs pour l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour 2017.**

Référence : Décret n° 2009-851 modifié du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Suite à la décision du conseil scientifique en sa séance du 4 mars 2014, je vous rappelle que l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines a fait le choix de recourir à l'instance nationale d'évaluation (CNU, CNU Santé et CNAP) pour classer les candidatures à la PEDR, qui sont ensuite examinées par le conseil académique en formation restreinte. Le Conseil d'Administration vote l'enveloppe budgétaire pour les attributions des PEDR.

Le conseil scientifique réuni le 4 mars 2014 et le conseil d'administration réuni le 25 mars 2014 ont également adopté les critères de choix des bénéficiaires de la prime et les barèmes suivants :

Critères de choix :

- Publications et production scientifique
- Encadrement doctoral et scientifique
- Rayonnement et responsabilités scientifiques nationales et internationales
- Responsabilités scientifiques à l'UVSQ

Barème :

- Maîtres de conférences, astronomes adjoints et physiciens adjoints : 3812 €
- Professeurs des universités, astronomes et physiciens de 2^e classe : 5411,12 €
- Professeurs des universités, astronomes et physiciens de 1^{ère} classe ou classe exceptionnelle : 6932 €
- Membres IUF Juniors : 8632 €
- Membres IUF Seniors : 12000 €

La procédure de candidature étant dématérialisée, les enseignants-chercheurs souhaitant candidater à la PEDR pour 2017, doivent **déposer leur dossier de candidature sur une application web dédiée, nommée ELARA sur le portail GALAXIE du site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ouverte à partir du 14 février 2017.**

Seuls les dossiers électroniques validés par les candidats et les établissements seront recevables et expertisés par l'instance nationale.

Le calendrier de la campagne 2017 est le suivant :

- **Saisie des candidatures effectuée entre le 14 février 2017 – 10h et le 7 mars 2017 – 16h**
- **Validation des dossiers par les établissements entre le 8 mars 2017 et le 4 avril 2017**
- **Réunion des sections CNU, CNU santé et CNAP d'avril à début octobre 2017**
- **Transmission des avis des instances aux candidats et établissements le 5 octobre 2017**
- **Réunion des instances des établissements avant le 24 novembre 2017**

Les informations complémentaires concernant cette campagne et l'accès à l'application informatique sont disponibles sur la page web suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_PEDR.htm

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette note ainsi que les documents annexes aux enseignants-chercheurs de votre composante, département ou laboratoire et vous invite à contacter la DRH (drh.enseignant@uvsq.fr), pour toute question complémentaire.

Le Président
Pr. Didier Guillemot

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



Didier GUILLEMOT
PRÉSIDENT